

# La fermeture du collège Val-de-Vire encore devant la justice

Déception pour le collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire. En février 2024, le tribunal administratif de Caen avait rejeté le recours du collectif contre la fermeture du collège du Val-de-Vire de Vire Normandie, annoncée par le conseil départemental du Calvados en septembre 2022. Le collectif de professeurs et de parents d'élèves a fait appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique).

Hier, mardi, la rapporteuse publique de cette cour, dont l'avis est généralement suivi par les juges, a estimé justifié le choix du Département de fusionner les collèges Val-de-Vire et Maupas – et donc de fermer l'établissement du Val-de-Vire. « **Malheureusement, on s'y attendait, même si on avait l'espoir d'un peu plus de recul sur le dossier** », regrette Élise Montécot, vice-présidente du collectif représenté par son avocate à l'audience. Le collectif espère que ses arguments ont malgré tout été entendus dans l'optique du délibéré, attendu le 3 juin.

Lire aussi page 8.



Le collège du Val-de-Vire, à Vire Normandie, a fermé ses portes lorsque ses quelque 200 élèves ont dû rejoindre le collège Émile-Maupas, à la rentrée 2024. Ouest-France